

**Compte-Rendu de séance**

**Séance du 29 Octobre 2015**

L' an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric, Maire.**

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHAGOURIN, Messieurs MAHUAS, LEBRUN.

**Absente excusée avec pouvoir** :

Madame BOISCOMMUN donne pouvoir à Madame SOULAT.

**Absents excusés** : Madame DUVEAU, Monsieur VERHEULE.

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil municipal : **11**
- Présents : **08**
- Qui ont pris part au vote : **09**

**Date de la convocation** : 16 octobre 2015

**Date d'affichage** : 16 octobre 2015

**Acte rendu exécutoire** :

**Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 30 octobre 2015**

Et publication ou notification du 30 octobre 2015

**A été nommé secrétaire de séance** : Monsieur Thierry GILLET.

**Lecture est faite du procès-verbal de la présente réunion, lequel est adopté sans observation et à l'unanimité.**

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

**I. Délibération : Rapports d'activités 2014 de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing - Référence 31/2015.**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné des comptes administratifs (général, assainissement, eau potable, ZI Amilly, Grande Prairie, Ilot 19, Ilot 22) arrêtés par le Conseil de Communauté.

De même que les rapports d'activités 2014 sur l'eau potable, sur l'assainissement, sur la collecte et le traitement des ordures ménagères, sur les transports urbains, sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve les différents rapports d'activités ainsi que les comptes administratifs 2014 de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

**II. Délibération : Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'AME - avenant n°01 -**

### **Référence 32/2015.**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'AME n°15-74 en date du 30 mars 2015 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°22/2015 en date du 30 juin 2015, approuvant la convention de mise en oeuvre d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la commune et l'AME,

Considérant que depuis le 1er juillet 2015, date de mise en oeuvre du service ADS, des demandes d'autorisation d'urbanisme non prévues à l'article 2 et à l'annexe 4, ont été déposées pour instruction.

Considérant qu'il convient de permettre le paiement de ces nouvelles prestations en leur appliquant une tarification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'avenant à l'article 2 et à l'annexe 4 de la convention de mise en oeuvre d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet l'avenant.

### **III. Délibération : Demande de prorogation du Programme Local de l'Habitat de l'AME- Référence 33/2015.**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'AME n°15-235 en date du 17 septembre 2015 sollicitant l'avis des communes membres, pour une demande de prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'AME.

Considérant que le Programme Local de l'Habitat arrive à échéance fin décembre 2015.

Conformément à l'article L.302-2 du Code de la construction et de l'habitation, chaque commune membre doit se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la demande de prorogation du Programme Local de l'Habitat de l'AME.

### **IV. Prise en charge de l'extension du réseau électrique au lieu-dit "Les Renardières".**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est destinataire d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel numéro CU 045 185 15 00001 déposée par la Société GEOMEXPERT en date du 23 mars 2015.

L'opération projetée démontre la constructibilité pour quatre terrains à bâtir, destinés à recevoir chacun des constructions à usage d'habitation.

La Direction Départementale des Territoires nous informe, après avis des services de ERDF en date du 04 juin 2015, qu'il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique.

Afin que les services puissent instruire ce dossier, la commune doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, a décidé de ne pas délibérer sur ce sujet, car il reste trop d'interrogations.

Prendre attache auprès de l'Association des Maires du Loiret pour savoir exactement qui doit procéder à cette extension.

### **V. Délibération : Cession d'un terrain communal - Référence 34/2015.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°30/2015 en date du 24 septembre 2015 arrêtant le prix de vente des terrains,

Vu l'engagement de Monsieur Marvin TAJAN et Mademoiselle Mélissa DOREAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte de vendre le terrain communal cadastré section ZC n°190 situé route d'Oussoy, d'une superficie de 1258 m<sup>2</sup> au prix de 30.000,00 euros soit 23,84 euros le mètre carré à Monsieur Marvin TAJAN et Mademoiselle Mélissa DOREAU,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le Notaire,

- dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge des acquéreurs,

- dit que la recette sera affectée à l'article 775 du budget principal.

#### **VI. Date du repas des personnes âgées + colis.**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 décembre 2015.

Les personnes ne pouvant y assister se verront porter leur colis le lundi 21 décembre 2015.

#### **VII. Arbre de Noël pour les enfants.**

La participation financière de la commune pour l'arbre de Noël est fixée à 15,00 euros par enfant.

Les modalités relatives à l'acquisition des cadeaux sont reconduites cette année à l'aide d'une carte cadeau à prendre à l'hypermarché Géant Casino d'Amilly.

La commune se charge de récupérer la totalité des jouets et la distribution se déroulera le samedi 12 décembre 2015 à 16 h 30 à la salle communale.

#### **VIII. Composition du bureau de vote pour les élections Régionales.**

Scrutin du 06 décembre 2015

	de 8 h 00 à 13 h 00	de 13 h 00 à 18 h 00
Président titulaire		Éric GODEY
Président suppléant	Patrice BERNARD	
Assesseurs titulaires	Sylvie SELZER	Grégory LEBRUN
Assesseurs suppléants	Thierry GILLET	Roger SOULAT
Secrétaire titulaire		Marie-Thérèse SOULAT
Secrétaire suppléant	Françoise BOISCOMMUN	

Scrutin du 13 décembre 2015

	de 8 h 00 à 13 h 00	de 13 h 00 à 18 h 00
Président titulaire	Éric GODEY	
Président suppléant		Patrice BERNARD
Assesseurs titulaires	Sylvie SELZER	Marie-Thérèse SOULAT
Assesseurs suppléants	Thierry GILLET	Sylvie CHAGOURIN
Secrétaire titulaire		Gaëtan MAHUAS
Secrétaire suppléant	Françoise BOISCOMMUN	

## **IX. Questions diverses.**

### **IX.1 Aménagement des abords de la mairie.**

Monsieur le Maire représente au Conseil Municipal le projet élaboré par le bureau d'études de paysage d'Orléans, modifié.

Il se décompose en trois phases :

- 1ère phase : Place de la Mairie pour un montant de 164.912,00 euros TTC,
- 2ème phase : Monument aux Morts pour un montant de 25.434,00 euros TTC,
- 3ème phase : Cour intérieure de la Mairie pour un montant de 56.000,00 euros TTC.

La maîtrise d'oeuvre est comprise.

La participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing s'élève à 27.000,00 euros, comprenant le pluvial et les accotements de la RD 961.

Une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre des Contrats Régionaux de solidarité territoriale.

L'examen est effectué au regard des règles d'intervention de la Région et des disponibilités budgétaires au sein du Contrat.

Celui de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing étant actuellement en cours de négociation, sa maquette n'est pas totalement arrêtée.

Le Conseil Régional reviendra vers la commune une fois le Contrat signé.

Séance levée à 22 heures 40.